

**Information des personnes concernées par un
traitement de données personnelles**

- **Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;
- **Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** la fiche 8 de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle relative au droit à bourse Erasmus+ ;
- **Vu** la convention conclue entre l'université de Franche-Comté et l'agence Erasmus + France en date du 18 juillet 2018
- **Vu** la convention conclue entre l'université de Franche-Comté et l'agence Erasmus + France en date du 11 juillet 2019

Afin de lutter contre les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, la commission européenne permet aux agences nationales chargées du programme Erasmus+ de faire bénéficier les universités de la clause de force majeure existant dans le modèle de convention de subvention établi pour chaque projet. Afin de mettre en œuvre ces mesures et de déterminer vos droits à la bourse Erasmus, l'Université de Franche-Comté est conduite à initier et mettre en œuvre, sous sa responsabilité, un traitement de données à caractère personnel.

Ce traitement est exécuté dans le respect des obligations issues de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et les informations qui suivent ont pour objet de vous garantir que vos données sont traitées en conformité avec cette réglementation.

- **Base juridique du traitement :**
 - Il est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles ;
 - Il a été précédé du recueil du consentement des personnes concernées.
- **Finalité du traitement :** déterminer comment la mobilité des étudiants en mobilité sortantes Erasmus a été affectée permettant de définir leurs droits à la bourse Erasmus en conséquence.
- **Catégorie des personnes concernées :** étudiants en mobilité sortantes Erasmus au moment de la crise sanitaire liée au COVID-19.
- **Données collectées :** nom, prénom, date de naissance, pays d'accueil, situation de mobilité.
- **Durée de conservation des données :** les données à caractère personnel sont conservées le temps strictement nécessaire à l'atteinte des finalités du traitement,

augmenté en cas de besoin des délais de prescription légaux. Dans le cadre de ce traitement, la durée de conservation est de 5 années à partir de la fin des conventions Erasmus, soit au plus tard le 31/05/2026 (conformément au contrat Erasmus conclu entre l'UFC et l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation).

- **Destinataires des données** : la direction des Relations internationales et de la Francophonie de l'université et l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation.
- **Transfert des données hors UE** : non
- **Responsable du traitement et, le cas échéant, co-responsable et/ou sous-traitant** : le responsable de traitement est l'université de Franche-Comté (1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex)
- **Droits des personnes concernées** :
 - le droit d'accès (droit d'obtenir communication des données traitées et des caractéristiques des traitements) ;
 - le droit à la rectification (droit de solliciter la correction des informations inexactes et/ou incomplètes) ;
 - le droit à l'effacement (droit de demander l'effacement de ses données lorsque leur conservation n'est plus fondée) ;
 - le droit à la limitation (droit de demander la suspension du traitement) ;
 - le droit à la portabilité (droit de récupérer ses données dans un format structuré pour les transmettre à un autre responsable du traitement), sauf si le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
 - le droit de s'opposer pour des raisons tenant à la situation particulière de la personne concernée.

Pour exercer l'un de ces droits, toute personne concernée peut saisir le délégué à la protection des données désigné par l'organisme aux coordonnées suivantes :

**Université de Franche-Comté,
16 route de Gray - 25030 Besançon Cedex
dpd@univ-fcomte.fr**

Si cette prise de contact demeurait pour la personne concernée insatisfaisante, il lui est rappelé qu'il lui est possible d'adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

**3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07
01 53 73 22 22
www.cnil.fr**